

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Céline Misiego et consorts –
L'éducation sexuelle éduque-t-elle vraiment ? (21_INT_95)

Rappel de l'intervention parlementaire

Nous avons droit, toutes et tous, à une éducation à la santé sexuelle, quels que soient nos différences, nos handicaps, notre culture et notre situation de vie.

Les standards pour l'éducation sexuelle en Europe ont été édités en 2010 par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le Centre fédéral allemand pour l'éducation à la santé (Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung BZgA). Ils sont le fruit d'une étroite collaboration avec un groupe de 19 spécialistes issus de différentes disciplines (médecine, psychologie, sciences sociales, etc.) et de neuf pays d'Europe occidentale dont la Suisse.

Pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, l'éducation sexuelle s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant que la Suisse a ratifiée en 1997. Une approche holistique de l'éducation sexuelle, basée sur les droits et déclinée de manière adaptée aux besoins des enfants et des jeunes aux différents stades du développement, répond aux exigences posées par cette Convention en matière de droit aux prestations nécessaires, à la participation, à la protection et à la promotion des droits humains et de la santé.

L'éducation sexuelle holistique se définit par :

- *une approche positive de la sexualité basée sur les droits sexuels qui découlent des droits humains.*
- *une éducation dès les premiers âges de la vie.*
- *une éducation proposée par plusieurs acteurs de manière informelle (parents-familles-pairs) et formelle (école – travail social).*
- *une éducation scolaire qui transmet des informations scientifiques et actuelles à tous les enfants et les jeunes, en tenant compte de leur âge.*
- *une éducation qui vise à renforcer les compétences sociales des enfants et des jeunes afin qu'ils puissent prendre des décisions informées et autonomes concernant leur sexualité.*
- *une éducation qui permet de répondre [aux droits de l'enfant](#) et aux mandats de l'Etat en matière de prévention des abus sexuels, des grossesses non voulues, du VIH/IST ainsi que des discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.*
- *une éducation qui recouvre l'ensemble des aspects de la sexualité: corps humain et développement; fertilité et reproduction; sexualité; émotions; relations et styles de vie; sexualité, santé et bien-être; sexualité et droits; déterminants sociaux et culturels de la sexualité.*
- *une éducation qui contribue au "vivre ensemble" et qui se base sur les valeurs démocratiques (liberté, égalité, respect de la vie privée, autonomie, intégrité et dignité) ainsi que sur [les principes des droits humains liés à la sexualité](#).*

Dans le canton de Vaud, les formateurs et formatrices en santé sexuelle de PROFA interviennent à cinq reprises durant les onze années de scolarité. Leurs interventions couvrent dix périodes d'enseignement. Les contenus sont délimités par les standards européens de l'OMS et par le cadre romand qui contient les références du PER). Les cours d'éducation sexuelle s'adaptent dans une large mesure aux questions des élèves. Des conférences sont organisées à l'intention des parents dont des enfants vont bénéficier des cours d'éducation sexuelle.

En dehors des cours d'éducation sexuelle stricto sensu, PROFA Offre une permanence à l'attention des parents et des professionnel.le.s pour répondre à leurs questions et proposer des pistes de soutiens. La situation vaudoise ne se démarque guère des recommandations internationales. Le programme d'éducation sexuelle proposé durant la scolarité obligatoire paraît conforme aux critères garantissant l'efficacité de l'éducation sexuelle. La seule différence notable concerne le temps consacré à ce programme, sensiblement inférieur à la recommandation de l'OMS de quatorze heures au minimum.

A ce sujet un rapport d'évaluation des prestations du service d'éducation sexuelle de PROFA en milieu scolaire, daté de 2009, nous éclaire sur les points suivants :

*Comme le montrent les avis notamment exprimés à l'occasion d'entretiens et de groupes focus (d'élèves, de professionnels de l'école, de parents, etc.), les prestations délivrées par PROFA dans le domaine de l'éducation sexuelle sont globalement considérées comme satisfaisantes. Elles sont reconnues à la fois nécessaires et utiles. Le fait qu'elles soient dispensées par des spécialistes extérieurs à l'établissement scolaire sépare clairement le temps « scolaire » et celui consacré à un thème appelant simultanément une certaine liberté d'expression, la préservation de l'intimité des élèves et la possibilité, pour ces derniers, d'articuler l'apport des formateurs et formatrices autour de leurs propres préoccupations. Un certain nombre de réserves sont toutefois formulées à propos de l'organisation de l'éducation sexuelle dans les écoles vaudoises :
Le nombre d'heures consacrées à l'éducation sexuelle est jugé généralement insuffisant.*

La participation aux conférences destinées aux parents n'est pas égale selon les établissements et elle est jugée faible dans certains d'entre eux. Ce qui y rend difficile l'établissement d'une relation entre ceux-ci et PROFA.

De plus, il est important de rappeler que si un établissement propose les cours d'éducation sexuelle, les parents ont cependant toujours la possibilité d'y soustraire leur(s) enfant(s).

https://serval.unil.ch/resource/serval:BIB_5C77E5AEDC1E.P001/REF.pdf

Il nous apparaît donc primordial de donner accès à tous les enfants à ces enseignements et à une éducation sexuelle, indépendamment de leur situation familiale. Il s'agit de toute façon simplement de leur apprendre la tolérance envers les différentes formes de sexualités, comment avoir une sexualité sûre et saine et surtout de connaître son propre corps qui est le seul moyen de permettre aux hommes et aux femmes d'avoir une sexualité conforme à ses envies et jouissive. Cela est encore plus vrai pour les femmes car on a bien vu que le corps féminin est encore très méconnu de beaucoup d'entre nous toutes et tous. Le savoir a toujours été synonyme d'émancipation et donc de liberté. Tout individu doit avoir la liberté de choisir sa sexualité et d'en jouir pleinement et pour ça il faut la prendre en main !

Dès lors nous posons les questions suivantes :

- 1) Comment le Conseil d'Etat juge le fait que certains enfants soient privé de l'éducation sexuelle, notamment ceux en école privée, scolarisés à domicile ou dont les parents choisissent de soustraire leur enfant aux cours d'éducation sexuelle ?*
- 2) Le nombre d'heures dédiées à l'éducation sexuelle se trouve en dessous des recommandations de l'OMS. Les élèves vaudois.es bénéficient de moins de cours d'éducation sexuelle qu'au sein des autres cantons romands. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il y remédier ?*
- 3) Quel matériel est à disposition des formateurs et formatrices en santé sexuelle ?*
- 4) Comment le matériel dévolu à l'éducation sexuelle est-il choisi ?*
- 5) Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que ce matériel est « à jour » ?*
- 6) Suite au rapport d'évaluation des prestations du service d'éducation sexuelle de PROFA en milieu scolaire, qu'a mis en place le Conseil d'Etat pour améliorer l'éducation sexuelle ?*
- 7) Le Conseil d'Etat a-t-il encore des pistes d'amélioration en vue ?*

Souhaite développer

*(Signé) Céline Misiego
et 19 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

1) Comment le Conseil d'Etat juge le fait que certains enfants soient privés de l'éducation sexuelle, notamment ceux en école privée, scolarisés à domicile ou dont les parents choisissent de soustraire leur enfant aux cours d'éducation sexuelle ?

Le Conseil d'Etat est d'avis que le droit à une éducation à la santé sexuelle est un droit fondamental, ancré dans la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par la Suisse en 1997. La transmission d'informations, adaptées en fonction de l'âge de l'enfant, contribue à la promotion de la santé sexuelle, permet aux enfants de développer des attitudes de respect de soi et de l'autre et renforce la prévention des violences sexuelles envers les enfants et les jeunes. C'est pourquoi le Conseil d'Etat souhaite que le droit à l'éducation et à l'information sur ce sujet soit assuré à tous les enfants vivant dans le canton, quel que soit leur mode de scolarisation, en école publique, privée, ou à domicile.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a pris des mesures ces dernières années pour généraliser l'accès à l'éducation sexuelle au plus grand nombre d'enfants, y compris aux enfants scolarisés dans des internats ou en école spécialisée. Concernant les élèves scolarisés en école privée, le Service d'éducation sexuelle de la Fondation PROFA intervient pour l'instant sur demande de ces écoles, ce qui représente en moyenne 30 classes par année (450 élèves). Ces prochaines années, le DFJC souhaite étendre cet accès à l'éducation sexuelle aux enfants scolarisés dans toutes les écoles privées et aux enfants scolarisés à domicile.

Au niveau de l'école obligatoire, le DFJC relève qu'il n'y a que peu de demandes de dispenses faites par des parents. La procédure a été rendue plus rigoureuse depuis la rentrée 2021-2022, de façon à pouvoir assurer un meilleur suivi. Les parents doivent effectuer une demande de dispense par écrit, directement auprès de la direction de l'établissement scolaire. Ils sont alors invités à contacter le Service d'éducation sexuelle de PROFA ou à participer à une soirée d'information afin d'avoir toutes les informations utiles concernant les cours d'éducation sexuelle. Ils peuvent également contacter l'infirmier ou l'infirmière scolaire pour des questions en lien avec la santé globale. L'objectif est de maintenir le dialogue avec les parents et de répondre à leurs inquiétudes quant au contenu de ces cours.

2) Le nombre d'heures dédiées à l'éducation sexuelle se trouve en dessous des recommandations de l'OMS. Les élèves vaudois-es bénéficient de moins de cours d'éducation sexuelle qu'au sein des autres cantons romands. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il y remédier ?

Tel que développé ci-dessous dans la réponse à la question 6, le nombre d'heures dédiées à l'éducation sexuelle sur le Canton de Vaud se trouve effectivement en dessous des recommandations de l'OMS. En lien avec ce constat, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire – Unité PSPS – et PROFA ont mené une réflexion sur la meilleure façon de renforcer le dispositif et de mieux répartir les cours d'éducation sexuelle sur l'ensemble de la scolarité. Le DFJC est en train d'évaluer les coûts et prévoit une augmentation par étapes ces prochaines années. Il est en effet nécessaire de s'assurer qu'il y aura suffisamment de professionnel-le-s formé-e-s avant de pouvoir étendre le nombre de périodes dédiées à la promotion de la santé sexuelle.

3) Quel matériel est à disposition des formateurs et formatrices en santé sexuelle ?

Le matériel utilisé et à disposition des formateurs et formatrices est divers. Il est utilisé en fonction des années de scolarité ainsi qu'en fonction des besoins. Il est présenté dans le tableau ci-après. Par ailleurs, de nouveaux supports peuvent être créés selon les besoins. Des échanges réguliers à ce sujet ont lieu avec l'Unité PSPS.

Liste de matériel - Service d'éducation sexuelle PROFA

Matériel utilisé par niveau d'âge	3H	6H	8H	10S	11S	Enseignement spécialisé
Poupées sexuées	X	X	X			X
Poupées sexuées enfants/ados/adultes						X
Livres jeunesse	X	X	X	X	X	X
Planches anatomiques			X	X	X	X
Dessins au tableau		X	X	X	X	X
Sexess, bioscope, Université de Genève				X	X	
Clitoris 3D			X	X	X	X
Hymen				X	X	X
Jeu de rôle du consentement « Sexploration »				X	X	
Utérus en tissu						X
Organes génitaux en tissu						X
Dignes dentaires				X	X	X
Pénis en sagex (démonstration du préservatif)				X	X	X
Kit contraception/IST : Diu, plaquettes de pilules, préservatif interne et externe				X	X	X
Kit menstruation : cup, culotte menstruelle, éponge, tampon, serviette hygiénique, soft tampon		X	X	X	X	X
IST figurines				X	X	
Boules qui piquent/douces (émotions)	X					X
Jeux des 7 familles inclusives	X	X				X
Cartes « internet de la sexualité » (jeunes et médias)				X	X	X
Cartes familles	X	X				X
Kamishibai	X					X
Ligne de vie			X	X		X
Cartes réseau				X	X	X
Corpus de vidéos selon les besoins						

Matériel pour les soirées de parents ou pour les professionnel-le-s :

Famille, familles ! Une bibliographie en faveur de la diversité ; Bibliographie Soirées de parents ; Bibliographie thématique ; Bibliographie enseignement spécialisé (en cours d'actualisation).

4) Comment le matériel dévolu à l'éducation sexuelle est-il choisi ?

Le matériel dévolu à l'éducation sexuelle est choisi selon :

- les recommandations de l'Unité PSPS ;
- les recommandations de SANTE SEXUELLE Suisse (organisation faitière) ;
- les recommandations des Bulletins de l'Alliance pour une éducation sexuelle. Ces bulletins approfondissent les droits sexuels tels que définis par l'International Planned Parenthood Federation (IPPF) (« planning familial international ») à partir des droits humains et font le lien avec l'éducation sexuelle. Les éditions proposent des pistes pour mettre en œuvre les droits sexuels dans l'éducation sexuelle en milieu scolaire et donnent des informations sur les documents de référence suisses et internationaux qui appuient et justifient la nécessité d'une éducation sexuelle holistique ;
- les recommandations des réunions romandes des responsables de services d'éducation sexuelle ;
- les propositions des éducateurs et éducatrices / formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive (toutes et tous détenant un DAS en santé sexuelle et reproductive) ;
- les propositions émanant de la veille scientifique effectuée par l'adjointe pédagogique du Service d'éducation sexuelle de PROFA ;
- les connaissances et outils acquis par le Service d'éducation sexuelle de PROFA lors de formations continues, colloques, conférences.

5) Le Conseil d'Etat peut-il nous assurer que ce matériel est « à jour » ?

L'Unité PSPS valide les outils pédagogiques utilisés par le Service d'éducation sexuelle de la Fondation PROFA. Des échanges réguliers ont lieu entre ces deux services.

Le Service d'éducation sexuelle de PROFA est organisé de manière à ce que les outils pédagogiques puissent être actualisés :

- la cheffe de Service : elle assure la qualité des prestations en regard notamment des recommandations internationales et nationales ;
- l'adjointe pédagogique : elle assure la veille scientifique ;
- les éducateurs et éducatrices / formateurs et formatrices en santé sexuelle et reproductive : ils et elles actualisent et développent du matériel pédagogique.

De surcroît, la Fondation PROFA bénéficie d'une politique de formation. A cela s'ajoutent des heures de supervision et d'analyses de pratiques.

6) Suite au rapport d'évaluation des prestations du service d'éducation sexuelle de PROFA en milieu scolaire, qu'a mis en place le Conseil d'Etat pour améliorer l'éducation sexuelle ?

Le rapport d'évaluation des prestations du Service d'éducation sexuelle de PROFA en milieu scolaire¹ avait émis les *réserves* qui suivent, avec les éléments mis en place pour améliorer la situation.

- *Le nombre d'heures consacrées à l'éducation sexuelle est jugé généralement insuffisant.*

Le nombre d'heures consacrées à l'éducation sexuelle est resté inchangé à ce jour. Au vu des objectifs visés par l'éducation sexuelle et l'adaptation des contenus aux enjeux actuels, ce nombre devrait être augmenté. Ce constat est conforme à celui établi en 2009 déjà par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) dans le cadre de ce rapport d'évaluation des prestations du Service d'Education Sexuelle de PROFA en milieu scolaire, ainsi qu'au constat suivant établi dans le cadre du rapport « La sexualité des jeunes au fil du temps » publié par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse : « *le nombre d'interventions des spécialistes externes en classe devrait être augmenté, ce qui aurait pour effet de pouvoir traiter un plus grand nombre de thèmes et d'assurer un meilleur suivi des besoins des élèves* »².

A cela s'ajoute encore le rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse de 2017 : « *La situation vaudoise ne se démarque guère des recommandations internationales. Le programme d'éducation sexuelle proposé durant la scolarité obligatoire paraît conforme aux critères garantissant l'efficacité de l'éducation sexuelle. La seule différence notable concerne le temps consacré à ce programme, sensiblement inférieur à la recommandation de quatorze heures au minimum. La situation vaudoise s'apparente à maints égards à celle existant dans les cantons romands. Parmi les différences, on peut relever une dotation moindre en termes de périodes d'enseignement* »³.

Afin de rectifier cette situation préteritait les élèves du canton de Vaud, la Fondation PROFA et l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire ont élaboré un rapport présentant des propositions de nouvelles modalités d'intervention sur l'ensemble de la scolarité. La mise en œuvre de ce dispositif renforcé doit être prévue sur plusieurs années, en raison de l'augmentation du budget et de la formation de nouvelles et nouveaux professionnels en santé sexuelle.

¹ KOUTAISSOFF Daria, ISCHY Frédéric, SO-BARAZETTI Barbara, MEYSTRE-AGUSTONI Giovanna, DUBOIS-ARBER Françoise Dubois-Arber, Rapport d'évaluation des prestations du Service d'Education Sexuelle de PROFA en milieu scolaire. *Raisons de santé* 149, Lausanne 2009

² CFEJ – Commission Fédérale Enfance et Jeunesse (2009). *La sexualité des jeunes au fil du temps. Evolution, influences et perspectives*. Berne : CFEJ. 85 p. Consulté le 15.04.21 sur https://ekkj.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekkj/04themen/07Sexualitaet/f_09_bericht_sexualite_jeunes.pdf

³ *Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle (2018) Rapport d'experts sur l'éducation sexuelle en Suisse, référence faite à des documents de principe internationaux et comparaison avec des pays choisis*. Berne, juin 2017 9 p.

- *La compétence offerte aux établissements scolaires de renoncer à certaines parties du cursus d'éducation sexuelle comporte un risque d'inégalité d'accès aux prestations pour les écoliers.*

Le Plan d'études romand (PER) prévoit que les élèves reçoivent de l'éducation autour de la sexualité. Sur mandat du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du DFJC, le Service d'éducation sexuelle de PROFA dispense les cours d'éducation sexuelle au sein de tous les établissements scolaires vaudois.

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, ces prestations se sont également généralisées à l'ensemble des institutions d'enseignement spécialisé subventionnées par la DGEO.

- *Les élèves les plus âgés pourraient bénéficier d'un moment non mixte durant le cours d'éducation sexuelle pour exprimer de manière plus spontanée leurs préoccupations réelles.*

Au vu du nombre grandissant des élèves qui ne se reconnaissent pas dans cette binarité de genre, le choix a été fait de ne pas proposer des groupes non-mixtes afin d'éviter de mettre des jeunes en difficulté. Cependant, proposer des ateliers sur diverses thématiques fait partie de la réflexion en cours.

- *L'offre de PROFA se caractérise par une grande densité de thèmes. Elle souffre toutefois d'une absence de priorités qui engendre un certain flou sur les sujets réellement abordés en classe.*

L'offre de PROFA se base sur les droits humains et les droits sexuels qui en découlent. Cette offre s'appuie également sur le cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande¹, qui s'articule autour des trois cycles du Plan d'études romand et des huit thématiques proposées dans les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe de l'OMS². De ce cadre émanent des propositions de thèmes prioritaires et d'âges d'intervention permettant d'offrir une éducation sexuelle adaptée à l'âge des élèves dans une approche de coopération entre les spécialistes de l'éducation sexuelle et le corps enseignant.

Concernant la grande densité de thèmes à aborder, une augmentation du nombre d'heures dédiées à l'éducation sexuelle permettrait d'aborder ces thèmes de manière plus complète et plus fréquente.

- *Ressenti par les deux parties, le manque d'échanges précédant et suivant les interventions des formatrices de Profa est perçu comme préjudiciable à une bonne collaboration.*

Pour l'heure, la formalisation de rencontre entre PROFA et les établissements scolaires n'a pu être réalisée. Des échanges existent cependant dans le cadre de :

- permanences téléphoniques proposées aux professionnel-le-s de l'école ;
 - interventions particulières transmises par les établissements scolaires. Ces interventions répondent aux besoins du corps enseignant notamment lors d'incidents en liens avec la sexualité ;
 - projets particuliers mis en place sur demande des établissements scolaires ;
 - soirées de parents auxquelles peuvent participer les membres du corps enseignant.
- *La participation aux conférences destinées aux parents est faible et rend difficile l'établissement d'une relation entre ceux-ci et Profa. Il semblerait de plus que les invitations à ces conférences ne soient pas systématiques.*

Dès la rentrée scolaire 2021-2022, tous les établissements scolaires sont tenus d'organiser une soirée à l'attention des parents. Actuellement, une majorité d'établissements le fait déjà (environ 80%).

A cela s'ajoute le fait que, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, une soirée thématique est proposée aux parents d'élèves de 10S et 11S. La mise en place de cette soirée a pour but notamment d'augmenter la fréquentation de ces soirées en proposant un contenu en lien avec les besoins des parents.

¹ SANTE SEXUELLE Suisse et Artanes, Cadre de référence pour l'éducation sexuelle en Suisse romande. Proposition pour une approche de coopération entre spécialistes et enseignant.e.s dans le cadre de la scolarité obligatoire, Fribourg 2014

² Standards for sexuality education in Europe. OMS et BZgA, Cologne 2010 www.euro.who.int

Version française : SANTE SEXUELLE Suisse, Standards pour l'éducation sexuelle en Europe, Lausanne 2013 www.sante-sexuelle.ch

Lorsqu'une soirée est organisée, un courrier d'invitation est systématiquement transmis aux parents. Ce courrier donne des informations détaillées quant aux objectifs des cours d'éducation sexuelle. Dès janvier 2022, une version de ce courrier en FALC (facile à lire et à comprendre) sera également mise à disposition des établissements scolaires par la Fondation PROFA. Celui-ci sera accompagné par un dépliant offrant de plus amples informations et traduit en plusieurs langues.

- *La gestion des situations de crise pâtit de l'absence de directives claires. Les responsabilités des différentes parties ne sont pas clairement établies.*

Suite à la mise en place, dans le cadre de l'enseignement obligatoire, de la formation et de la procédure SESAME – Soutien aux établissements scolaires lors de situations de suspicions d'abus sexuels et de maltraitance des élèves, le Service d'éducation sexuelle de PROFA a travaillé, depuis 2018, conjointement avec l'Unité PSPS, pour coordonner les deux procédures SESAME/GRI (procédure lors d'une situation d'évocation d'abus ou de maltraitance par une ou un élève mineur lors des cours d'éducation sexuelle de PROFA) afin de garantir le respect de la législation sur la protection des mineurs et la prise en charge la plus efficace et rapide des situations d'évocation d'abus sexuels, de maltraitance et d'infraction à la loi sur la majorité sexuelle.

La procédure est détaillée sur le site internet de PROFA : www.profa.ch/es/referentiel/.

- *Le financement des prestations « extraordinaires » de Profa (interventions spéciales, information, conseil, participation à des séances) ne fait l'objet d'aucune rétribution.*

Un contrat de prestations pluriannuel entre l'Etat de Vaud (représenté alors par le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation / SESAF) et la Fondation PROFA existe depuis 2018. Ce contrat formalise la délégation à PROFA des prestations de promotion et de prévention dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de l'éducation à la santé sexuelle, pour les élèves de la scolarité obligatoire au sein des établissements publics et des établissements de pédagogie spécialisée privés reconnus ainsi que pour les élèves des écoles de la transition et du Centre d'Orientation et de Formation Professionnelles (COFOP). En ce qui concerne les prestations « extraordinaires » demandées à PROFA, il est prévu que leur financement fasse partie du contrat de prestations. Le montant de la subvention versée à PROFA est ajusté progressivement à cette fin et a déjà été augmenté de 58'500 francs pour l'année 2022.

7) Le Conseil d'Etat a-t-il encore des pistes d'amélioration en vue ?

Un renforcement du dispositif est en cours d'élaboration, comme énoncé plus haut (voir réponse à la question 2).

Par ailleurs, l'Unité PSPS et PROFA soutiennent un projet pilote de prévention par les pairs. Mené au secondaire, au sein d'une école obligatoire, ce projet s'inscrit dans le Concept 360 de l'établissement et est complémentaire à l'offre d'éducation sexuelle assurée par PROFA. Le programme est pensé comme un outil de promotion de la santé sexuelle et des risques et abus liés aux sexualités adolescentes. Il s'adresse aux jeunes de 14 à 16 ans et a pour objectif l'augmentation, en contexte institutionnel, du nombre d'espaces d'échanges autour des questions de santé sexuelle et des droits affiliés dans une perspective participative et de santé communautaire. Une première étape de récolte de besoins des jeunes a eu lieu. Les résultats ont été présentés à l'ensemble des partenaires (école, Unité PSPS, PROFA) pour construire la suite du projet. La prochaine étape impliquant des jeunes sera menée dès août 2022, avec la mise en œuvre du projet avec le Concept 360 jusqu'en août 2023 et l'évaluation du projet jusqu'en août 2024.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1^{er} juin 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat